

# Ministère des affaires sociales et de la santé Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social Ministère de la famille, de l'enfance et des droits des femmes Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

# ARRÊTÉ DU 0 8 MARS 2016

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de l'année 2016

### La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-483 du 13 avril 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 fixant les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

## ARRÊTE:

#### Article 1er

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de l'année 2016 est fixée ainsi qu'il suit :

M. VAREILLE François

Administrateur civil honoraire,

Président :

Mme FIGHERA Marie-Anne

Attachée hors classe d'administration de l'Etat à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées;

M. FOURREAU François

Inspecteur principal de la jeunesse et des sports honoraire ;

Mme LAPEYRE Catherine

Directrice adjointe du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France;

M. NGUGEN Sébastien

Inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé Nord-Pas-de-Calais Picardie;

Mme RIGAUD Marie-Caroline

Attachée principale d'administration de l'Etat à l'agence régionale de santé Bourgogne Franche-Comté.

#### Article 2

En cas d'indisponibilité de M. François VAREILLE, la présidence sera assurée par M. François FOURREAU.

#### Article 3

Cet examen professionnel est classé dans le groupe II.

#### Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 0 8 MARS 2016

La ministre des affaires sociales et de la santé, Pour la ministre et par délégation par empêchement de la sous-directrice du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels

L'adjointe au chef du bureau du recrutement

Ingrid FAURE